

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du huit décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Léa BESSIN	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

01. Démission d'une Adjointe

Monsieur le Maire rapporte :

Je vous informe que Madame Emmanuelle RENAUD, adjointe à la Cohésion Sociale a souhaité, pour des raisons personnelles renoncer à ses mandats municipaux. Ainsi, conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités Madame Emmanuelle RENAUD a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet a accepté cette démission avec effet au 9 décembre 2020.

Madame Emmanuelle RENAUD m'a par ailleurs présenté sa démission de membre du conseil municipal. Elle a pris effet à la date à laquelle Monsieur le Préfet a accepté sa démission d'adjointe, le 9 décembre 2020.

I. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Cette vacance conduit le conseil municipal à se prononcer soit sur la suppression de ce poste d'adjoint, soit sur son maintien tel que décidé le 3 juillet 2020.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** dix (10) postes d'adjoints au maire

II. ELECTION D'UNE ADJOINTE

Selon l'article L. 2122-4 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ».

L'ordre des adjoints ne peut être modifié qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint et de nouvelle élection. Dans cette hypothèse, et faute de délibération du conseil municipal sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur (CE, 3 juin 2005, élection de Saint-Laurent-de-Lin).

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe qui occupera le 10^{ème} rang du tableau officiel.

Monsieur le Maire propose au nom de la majorité municipale Madame Valérie DREYFUS.

A. Constitution du bureau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner deux assesseurs au moins : Madame Cyriane FOUQUET-HENRI et Sébastien ARROUET.

B. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	2
d. Nombre de bulletins blancs	5
d. Nombre de suffrages exprimés	28
e. Majorité absolue	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Valérie DREYFUS	28	Vingt-huit

Proclamation et élection de l'adjointe

Madame Valérie DREYFUS est proclamée adjointe et immédiatement installée.

Le tableau des adjoints dans l'ordre est maintenant composé de la façon suivante :

Rang	Nom
Premier adjointe	Madame Dominique VIGNAUX
Deuxième adjoint	Monsieur Lionel AUDION
Troisième adjointe	Madame Marie-Paule GAILLOCHET
Quatrième adjoint	Monsieur Guillaume GUERINEAU
Cinquième adjoint	Monsieur Stéphane KERMARREC
Sixième adjointe	Madame Armelle CHABIRAND
Septième adjoint	Monsieur Yann GUILLON
Huitième adjointe	Madame Brigitte RAIMBAULT
Neuvième adjoint	Monsieur Christophe ANGOMARD
Dixième adjointe	Madame Valérie DREYFUS

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 16 DEC. 2020
Et par publication le : 16 DEC. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 décembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

